



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

PLACE DU BOURGUET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'IRRIGATION DE LA REGION DE FORCALQUIER

Code postal

0 4 3 0 0

Localité

FORCALQUIER

Pays

FRANCE

Tél

0492709100

Fax

0492709107

Courriel

siirf

ville-forcalquier.fr

@ @

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

MALABAVE

Prénom

ESTELLE

Qualité

RESPONSABLE DE PROJETS

Tél

0492757245

Fax

Courriel

estelle.malabave

forcalquier-lure.com

@

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Nouvel évacuateur de crues du barrage de la Laye

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Intercommunal d'irrigation de la région de Forcalquier

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Michel DALMASSO, Président

RCS / SIRET

2 5 0 4 0 0 1 8 1 0 0 0 1 3

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker.	Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker de manière durable non mentionnés à la colonne précédente : ==> Opération de mise en conformité d'un ouvrage disposant d'une existence légale : opération relevant d'un examen au cas par cas, conformément au titre IV de l'article L.122-1 du code de l'environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un nouvel évacuateur de crue latéral du barrage de la Laye, sur la commune de Mane.

La réalisation du nouvel évacuateur de crue nécessite les travaux suivants :

- Démolition d'un bâtiment (logement d'agent d'exploitation),
- Dévoisement de la voie d'accès au barrage
- Dépose et remplacement de la conduite d'adduction d'eau actuelle
- Création du nouvel évacuateur de crue, le long de la rive gauche du barrage, comprenant :
 - Un déversoir latéral équipé d'un seuil labyrinthe calé à la cote 463.00m NGF et une auge de réception ;
 - Un coursier constitué d'un premier tronçon à faible pente se terminant par un coude, suivi d'un second tronçon à forte pente en marches d'escalier ;
 - Un bassin de dissipation positionné en pied du coursier à marches, avant restitution au lit de la rivière.
 - Un seuil de mesure

4.2 Objectifs du projet

Le barrage de la Laye est un barrage en remblai à noyau épais de type A construit entre 1962 et 1964 et mis en eau en 1965. D'une hauteur de 30m de haut au-dessus du terrain naturel en fond de vallée, il permet la création d'une retenue d'eau d'environ 4,2 millions de m³ au maximum (à la cote 465m NGF) au droit du cours d'eau de la Laye.

Dans le cadre de la procédure de révision spéciale à laquelle sont soumis les « grands barrages » d'une hauteur supérieure à 20m, il a été imposé au SIIRF d'ajouter un évacuateur de crues supplémentaire, permettant l'évacuation par le barrage d'une crue correspondant à la crue décennale sous la cote 464m NGF (le barrage ayant été initialement créé pour une crue de période de retour de 1000 ans).

Une étude hydrologique, réalisée fin 2019, a conclu à des débits de pointes de l'ordre de 603 m³/s ± 15% pour la crue décennale, permettant la réalisation d'un système d'évacuation latéral au barrage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le phasage des travaux est défini en considérant les contraintes suivantes :

- L'exploitation normale de la retenue pour l'alimentation en eau potable doit être maintenue dans la mesure du possible ;
- L'accès au chantier n'est possible que par la rive gauche et la traversée des engins de l'amont vers l'aval sera difficile compte-tenu des travaux.

2 travaux annexes sont également à prévoir pour permettre la réalisation de l'évacuateur latéral :

- Prolongation de l'étanchéité jusqu'à la cote 465m NGF est donc à prévoir pour assurer la coupure hydraulique en situation de PHE.
- déviation de la conduite d'adduction d'eau.

Le projet prévoit le maintien des accès existants et la création de deux passerelles (dimensionnées pour résister à la charge de roulement d'un véhicule utilitaire)

Les travaux sont prévus sur une durée de 20 mois environ, et organisés en 5 groupes de travaux, permettant de prendre compte :

- le maintien du fonctionnement hydraulique du barrage sans vidange ;
- la prise en compte des risques de crues ;
- les périodes de demande en eau ;
- les enjeux écologiques.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

D'une manière générale, le nouvel évacuateur de crue fonctionnera en parallèle de l'évacuateur en tulipe existant, de manière passive.

Le principe de fonctionnement est le suivant :

- Pour une cote de retenue inférieure à 463m NGF, l'évacuation des crues se fait intégralement par les ouvrages existants. A la cote 463m NGF, la vanne de fond et la vanne cylindrique doivent être ouvertes à 100%. Le débit maximal évacué est alors de 382 m³/s, soit une valeur légèrement supérieure à la crue millénaire, dont le débit de pointe est estimé à 364 m³/s ;
- L'évacuateur latéral entre en fonctionnement à partir de la cote de retenue 463 m NGF. Les débits transitant dans l'évacuateur latéral augmentent progressivement jusqu'à atteindre 296 m³/s pour une cote de retenue égale à 465 m NGF, définie comme la cote PHE.

Afin de réduire l'ampleur du bassin à ressaut en pied du nouvel évacuateur de crue, il est prévu de réaliser un coursier à marches sur la partie finale de l'ouvrage, dans la continuité de la contraction. Outre la dissipation d'énergie sur les marches, ce type d'ouvrage présentera également l'avantage d'homogénéiser l'écoulement sortant du coude (fin du tronçon à faible pente) et de la contraction (début du tronçon à forte pente).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une autorisation environnementale au titre :

- de l'article L181-1 du code de l'environnement.

Le barrage relève du régime de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau par rattachement à la rubrique 3.2.5.0 "Barrage de retenue et ouvrages assimilés relevant des critères de classement prévus par l'article R.214-112 du code de l'environnement". Le service de contrôle des ouvrages hydraulique de la DREAL confirme que les travaux de l'évacuateur de crue et la modification de l'étanchéité du barrage constituent une modification substantielle du barrage.

- de l'article L411-2 du code de l'environnement, relatif à la dérogation d'atteinte aux espèces protégées.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Seuil latérale et auge de réception :	-
* longueur totale 31	m
* largeur en fond : 14.5	m
- Coursier :	-
* longueur : 120+41	m
* pente : 42	%
- Bassin de dissipation :	-
* longueur : 37	m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

D13, 04300 MANE

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 56' 39" 88 Lat. 05° 45' 00" 64

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

04300 MANE

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le barrage de La Laye, situé dans les Alpes-de-Haute-Provence, est un barrage en remblai de 35m de haut construit en 1962. L'ouvrage présente un risque fort de rupture si le niveau de l'eau dans la retenue dépasse le niveau de la crête du barrage et provoque un débordement.

L'arrêté préfectoral n°2019-365-003 du 31 Décembre 2019 proroge les délais par l'arrêté de mis en demeure du 5 Juillet 2017 relatif à la sureté du barrage de la Laye.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé au sein de la partie Nord de la ZNIEFF de Type 2 n°930012699 "PLAINE ET CRAUX DE MANE ET DESAINT-MICHEL-L'OBSERVATOIRE - BOIS DE POUVAREL - CRAU CHÉTIVE - PORCHÈRES - LES CRAUX", d'une superficie de 3847.88Ha
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement par Arrêté du 28 avril 1977 (zonage agriculture uniquement)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle nationale la plus proche est situé en amont de la retenue, à 1.7km au Nord-ouest du projet . Il s'agit de la RNN n°FR9500090 "Périmètre De Protection De La Réserve Naturelle Géologique De Luberon".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le monument historique le plus proche est le Prieuré Notre-Dame de Salagon , situé à Mane, à, 1.5km environ au Sud-est
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteurs de zones humides et plans d'eau identifiés au SRCE : Secteur de la Durance, du Buëch inclus au Verdon. 2 zones humides de l'inventaire départemental : Queue de retenue de la Laye-Mane (zones humide artificielle liée à la création du barrage et non existante au préalable), Laye T1.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de prévention des Risques Naturels prévisibles a été approuvé le 12 octobre 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE du bassin versant du LARGUE (nappe alluviale), définie par arrêté préfectoral n° 2010-61. Superficie totale de 37 943Ha sur 16 communes.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prise d'eau du barrage de la Laye utilisée pour l'eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à 2.7km à l'Est. Il s'agit du "Centre ancien, quartier Saint-Jean et plateau de la citadelle à Forcalquier".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 les plus proche : - ZSC "FR9301542 - Adrets de Montjustin - les Craux - rochers et crêtes de Volx" à environ 3km au Sud - ZSC "FR9302008 - Vachères" à 1.7km au Nord-ouest, en limite de la retenue.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du nouvel évacuateur restera en transparence hydraulique et ne prévoit pas de prélèvement supplémentaire.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Ressources Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui : environ 40 000m ³ de roches devront être excavées en berges avant réalisation de l'ouvrage : - Environ 9000 m ³ devraient être réutilisés sur site pour le confortement de l'ouvrage - environ 30 000m ³ devraient être évacuées sur sites prévus à cet effet.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Besoins en béton pour la réalisation de l'ouvrage estimés à environ 7000m ³
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui : des inventaires écologiques sont en cours de réalisation. Au regard des premiers passages d'inventaires au printemps 2021, des inventaires complets "4 saisons" sont en cours de réalisation (voir premiers résultats en annexe), et, même si les surfaces impactées par le projet restent réduites (3000m ²), la réalisation et l'instruction d'un dossier de demande de dérogation à l'atteinte aux espèces protégées seront engagés.
Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas directement concerné par le zonage d'un site Natura 2000 mais des milieux naturels et des espèces d'intérêt communautaire se retrouvent sur le site d'étude

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne la sécurisation d'un barrage de classe A.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne la sécurisation d'un barrage de classe A.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trafics en phase chantier uniquement (notamment pour l'export des matériaux). La réalisation du chantier entrainera la coupure de la voie de desserte, celle-ci faisant l'objet d'une restriction d'accès (barrières), le trafic local ne sera pas modifié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, de façon très limitée : l'inscription de l'ouvrage en rive droite entrainera une modification locale du paysage proche. Toutefois, son implantation sera limitée au droit des équipements actuels du barrage, et son inscription en rive Nord limite les visibilitées depuis les principaux points de vue environnants (RD950 principalement) sur l'ouvrage. Les incidences résiduelles du projet sur le paysage resteront limitées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet fait actuellement l'objet d'inventaires écologiques qui permettront de caractériser les enjeux et incidences du projet sur la biodiversité. Au regard des enjeux identifiés, les mesures d'évitements (balisages, zones d'exclusions, adaptation des périodes) et de réduction (accompagnement écologique en phase travaux) seront mises en oeuvre et présentées dans le dossier d'autorisation.

Au regard des enjeux identifiés lors des inventaires de printemps, il a été décidé la réalisation d'un inventaire exhaustif "4 saisons", et les mesures seront déclinées dans un dossier de demande de dérogation "espèces protégées" qui sera donc déposé dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation environnementale unique.

Le projet prévoit une mesure permettant d'assurer le maintien du débit réservé de la Laye (10%, soit 25L par seconde), par le biais de la création d'une conduite et d'une vanne associée à une mesure de débit en aval. La réalisation de cette conduite constitue une mesure permettant d'améliorer la transparence hydraulique de l'ouvrage, le débit réservé actuel n'étant constitué que par les fuites et drains naturels du barrage, le taux de 10% n'étant en effet pas atteint en toute période.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne présente pas de sensibilité particulière nécessitant la réalisation d'une EIE. Les enjeux du projet portent sur :

- La gestion des eaux : Le projet est soumis à autorisation, et ces enjeux seront donc traités dans le cadre du présent dossier ;
- La biodiversité : La gestion du projet mettra en oeuvre les mesures ERC associées à la préservation des espèces. Au regard des enjeux identifiés lors des premiers passages d'inventaires, et, même si les surfaces impactées par les travaux restent réduites (3000m²), le projet fera l'objet d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées. (enjeux forts et/ou impacts résiduels significatifs).

Les autres enjeux du projet au regard de l'environnement restent globalement limités. Seul le paysage présente une sensibilité modérée, mais l'insertion du projet au regard de l'ouvrage existant et du relief conduisent à des impacts très limités.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Présentation détaillée du projet : Nature, Objectifs, phasage, grandeurs caractéristiques

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Foccalquier le 20 juillet 2011

le

Le Président

Signature



Michel DALMASSO